

## COMPTE RENDU SUCCINCT

### Conseil municipal du 24 Février 2014

Le vingt quatre février deux mille quatorze, à 17h30, les membres du Conseil Municipal, régulièrement convoqués le quatorze février deux mille quatorze, se sont réunis, à l'hôtel de ville, sous la présidence de Madame Christine GUILLEMY, Maire.

Monsieur Paul FOURNIÉ, Conseiller municipal, prend place en qualité de secrétaire.

Membres du Conseil Municipal : 35

Membres du Conseil Municipal en exercice : 35

#### PRESENTS : 30

Christine GUILLEMY, Gérard GROSLAMBERT, Elisabeth ALLAIRE, Didier COGNON, Gérard BOCQUILLON, Céline BRASSEUR-MAIZIERE, Céline CUCCURU, Luc CHATEL, Francis FINEZ, Jacky CHATELAIN, Anne-Marie WILHELEM, Françoise BELDICO, Bernard SIMON, Béatrice JEHLE, Odile DECHANET, Maryse CAMUS, Catherine PAZDZIOR, Sophie NOEL, Valérie NEDELEC, Frédéric PERRIN, Jean-Charles BERTHIER, Paul FOURNIE, Michèle LEMAIRE, Marie-Claire RICHARD, Patrick LEFEVRE, Thierry GITTON, Abbès DJANTI, Pascale SAMPOL, André Xavier RESLINGER, Patrick VIARD

#### EXCUSES : 2

Paul FLAMERION, Pierre MILLET

#### ABSENTS : 3

Christian BURTE, Samira CHALOUANE, Céline GROMEK-PARKER

#### PROCURATION : 1

Paul FLAMERION à Gérard GROSLAMBERT

Monsieur Paul FOURNIÉ est désigné secrétaire de la séance à l'unanimité.

Le Conseil approuve le procès-verbal des conseils municipaux des 4 novembre et 9 décembre 2013.

#### GRANDS PROJETS

##### 1. Aménagement du quartier Gare - Mesures de protection acoustique - convention de financement relative aux travaux d'isolation acoustique entre la Ville et l'Hôtel Terminus

Le Conseil décide, à raison de 25 voix pour et 5 voix contre (Marie-Claire RICHARD, Patrick LEFEVRE, Thierry GITTON, Abbès DJANTI, Pascale SAMPOL) :

- de prendre acte des résultats des mesures de bruit effectuées;

- d'autoriser Madame le Maire à signer la convention de financement des travaux d'isolation acoustique de l'hôtel Terminus et les documents s'y rapportant.

## **FINANCES**

### **2. Débat d'orientation budgétaire**

Conformément à l'article L.2312.1, alinéa 2, du Code Général des Collectivités territoriales (CGCT), les membres de l'assemblée ont été destinataires d'un dossier relatif au Débat d'Orientation Budgétaire. Le débat a lieu.

**Le Conseil en prend acte.**

### **3. Vote par anticipation des crédits d'investissement**

Le Conseil décide, **à l'unanimité**, d'ouvrir les crédits suivants en complément de la délibération du 09 décembre 2013:

Sur le budget principal de la ville

N° de l'opération	Crédits ouverts en 2013	Ouverture de crédits en 2014	%
1257 - VEHICULES	183 182,44	45 000,00	24,56%

### **4. Convention pour le règlement par prélèvement des factures de consommation d'eau de la commune entre la Ville, la société Véolia et le comptable**

Le Conseil décide, **à l'unanimité**, d'autoriser Madame le Maire à signer une convention avec Véolia, la ville de Chaumont et le comptable du trésor pour le règlement par prélèvement des factures de consommation d'eau de la commune de Chaumont.

### **5. Approbation du rapport définitif 2013 de la CLECT**

Le Conseil décide **à l'unanimité** :

- d'approuver le rapport définitif 2013 d'évaluation des charges transférées établi par la CLECT,
- d'autoriser Madame le Maire à prendre toutes les mesures nécessaires en vue de l'exécution de la présente délibération.

### **6. Maison des services publics de formation professionnelle et d'insertion - Actualisation du plan de financement prévisionnel (Poinfor)**

Le Conseil décide **à l'unanimité** :

- d'arrêter le montant de l'enveloppe prévisionnelle affectée à cette opération à 818 002,79 € HT.
- d'accepter le nouveau plan de financement prévisionnel réactualisé ci-dessous ;

<b>DEPENSES - Février 2014</b>	
<b>Postes principaux de dépenses</b>	<b>Montant HT</b>
Etudes / Prestations intellectuelles	9 923,35
Travaux	448 881,53
Acquisition	305 000,00
Assainissement	54 197,91
<b>TOTAL</b>	<b>818 002,79</b>

<b>RESSOURCES - Février 2014</b>		
<b>Origines</b>	<b>Montant</b>	<b>%</b>
Union européenne	137 482,26	16,81%
Conseil Régional	140 000,00	17,11%
Conseil Général FAV 2012 Acquisitions	90 000,00	11,00%
Conseil Général FAV 2013 Travaux et Prestations	154 844,97	18,93%
GIP 52	132 075,00	16,15%
<b>Sous-total :</b>	<b>654 402,23</b>	<b>80,00%</b>
Autofinancement	163 600,56	20,00%
<b>Sous-total :</b>	<b>163 600,56</b>	<b>20,00%</b>
<b>TOTAL</b>	<b>818 002,79</b>	

- d'autoriser Madame le Maire à signer tout acte relatif à cette opération et à solliciter les co-financements relatifs à ce dossier.

**7. Réhabilitation de l'ancien bâtiment « des cadres célibataires » au Quartier Foch en espace dédié aux services publics de formation professionnelle et d'insertion : actualisation du plan de financement prévisionnel (mission locale)**

Au vu de la dernière estimation du coût des travaux par le maître d'œuvre et des modifications intervenues dans les co-financements, le plan de financement prévisionnel réactualisé est le suivant :

Dépenses HT		Recettes		
Acquisition	90 000,00 €	GIP 52	214 304,35 €	30%
Prestations intellectuelles*	54 347,83 €	FEDER	176 906,00 €	25%
Travaux	570 000,00 €	ANRU	143 116,00 €	20%
		Ville de Chaumont	180 021,48 €	25%
<b>TOTAL</b>	<b>714 347,83 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>714 347,83 €</b>	100%

\*Le poste de dépenses « prestations intellectuelles » est composé des études de maîtrise d'œuvre, de contrôle technique, de coordination SPS, de diagnostic amiante et d'étude géotechnique.

Le Conseil décide à l'unanimité :

- d'accepter le plan de financement prévisionnel réactualisé ci-dessus,
- d'autoriser Madame le Maire :
  - o à solliciter les co-financements relatifs à ce dossier,
  - o à signer toutes les pièces nécessaires à la réalisation de ce projet.

#### **8. Attribution de subventions**

Le Conseil décide d'allouer les subventions ci-dessous :

Il est demandé un vote séparé.

- Les Francas : Le conseil adopte cette subvention à l'unanimité.
- Le CCHM : Le conseil adopte cette subvention à l'unanimité ( Madame Céline BRASSEUR, Monsieur Gérard GROSLAMBERT et Monsieur Abbès DJANTI ne prennent pas part au vote).

#### **9. Constitution d'un groupement de commandes entre la Ville de Chaumont et l'Agglomération de Chaumont**

Le Conseil décide à l'unanimité :

- d'approuver le principe de l'adhésion au groupement de commandes ;
- d'approuver la convention constitutive ;
- de désigner la Ville de Chaumont comme coordonnateur du groupement ;
- d'autoriser le Maire à signer la convention constitutive ainsi que tout acte s'y rapportant.

#### **10. Adhésion à un groupement de commandes pour la fourniture de matériels et de fluides utilisés en atelier entre la Ville, le SDIS et le Conseil général**

Le Conseil décide à l'unanimité :

- d'approuver le principe de l'adhésion au groupement de commandes pour la fourniture de matériels et de fluides utilisés en atelier ;
- d'approuver la convention constitutive ;

- d'autoriser Madame le Maire à signer la convention ainsi que tout acte s'y rapportant.

## URBANISME

### 11. Forêt communale de Chaumont-Brottes : vente de coupes - exercice 2014

L'Office National des Forêts propose à la commune pour l'année 2014, le programme des travaux à réaliser pour l'entretien et l'amélioration de la forêt communale de CHAUMONT-BROTTE. Conformément au plan d'aménagement de la forêt communale approuvé par le Conseil Municipal et dans le cadre de régénération de la forêt, ces travaux consistent :

#### 1. En la vente en bloc et sur pieds des parcelles :

Parcelles	Composition	Année de mise en vente
22 - Bois Perron (11.60 ha)	Perches sans avenir sur jeune futaie	2014
23 - Bois Perron (9.36 ha)		
46 - Bois Perron (8.46 ha)	Trituration 2014, bois d'œuvre 2015	2014-2015
48 - Bois Perron (10.45 ha)		
51 - Bois Perron (13.87 ha)		
52 - Bois Perron (12.97 ha)		
86 - Bois du Fays (8.65 ha)	Bois d'œuvre 2015, bois de chauffage en 2014	2015
118 - Les Thévenards (7.57 ha)		

#### 2. En la vente sur pied des arbres de futaies affouagère par les soins de l'ONF et la délivrance du taillis, des houppiers et petites futaies non vendues de ces coupes aux affouagistes :

- Numéro 111.1 (Affouages de Brottes), vente des arbres de futaie Année de vente grumes : 2015 - années de délivrance aux affouagistes 2014-2015.
- Produits mis en vente : chênes, frênes, érables et sycomores, fruitiers, ormes, hêtres à partir de 35 cm de diamètre.
- Autres feuillus, à partir 35 cm de diamètre.
- Découpe normale des arbres mis en vente à 25 cm de diamètre pour toutes les essences.
- Délai d'abattage : 15 février de l'année N+1 (clause futaie affouagère avec obligation d'abattage avant cette date).

#### 3. En la vente amiable de petits lots en 2014 de taillis, houppiers, perches, brins, petites futaies par les soins de l'ONF dans les parcelles :

- au prix de 8 € le stère dans les coupes n°22, n°23 (Bois Perron) coupe définitive, n°59 (Bois des Barres) coupe de futaie irrégulière et n°118 (Les Thévenards) coupe d'amélioration.

#### Nomination des garants pour l'exploitation de la partie délivrée des coupes

L'exploitation de ces parties sera effectuée par les affouagistes après partages, sous la responsabilité de trois garants dont les noms suivent :

- 1<sup>er</sup> garant : Monsieur Jean-Claude LABACHE,
- 2<sup>ème</sup> garant : Monsieur Michel GUICHARD,
- 3<sup>ème</sup> garant : Monsieur José CANTONNET.

### Délai à respecter dans les coupes affouagères

- Abattage du taillis et des petites futaies : 15/04/2014
- Vidange du taillis et des petites futaies : 15/10/2014
- Façonnage et vidange des houppiers : 15/10/2015

Faute par les affouagistes d'avoir enlevé tout ou partie de leur lot avant expiration du délai de vidange, ils seront considérés comme y ayant renoncé.

La vente en sera poursuivie au profit de la commune.

Le Conseil décide, à **l'unanimité**, d'autoriser les ventes ci-dessus énoncées dans la forêt communale de CHAUMONT-BROTTEES pour l'exercice 2014.

### **12. Mise à disposition d'une place de stationnement par convention de longue durée au profit de Monsieur Jacques MONTAGNE**

Le Conseil décide à **l'unanimité**:

- de mettre à disposition de monsieur Jacques MONTAGNE, une place de stationnement dans le parking public situé en sous-sol de la résidence Pasteur, dans le cadre d'une convention de mise à disposition pour une durée de quinze années, pour une redevance annuelle de 360 euros,
- de donner tous pouvoirs à Madame le Maire pour signer toutes les pièces nécessaires à la réalisation de cette opération.

### **13. Mise à disposition de l'Agglomération de Chaumont d'un local à usage de sanitaires- secteur de la Vendue**

Le Conseil décide à **l'unanimité**:

- de mettre à disposition de monsieur le Président de l'Agglomération de Chaumont tout ou partie d'un élément de patrimoine communal à identifier sur le secteur de La Vendue, à usage de sanitaires accessibles aux chauffeurs de bus urbains, et ce dans le cadre de la mise en œuvre du réseau de transports urbains,
- de donner tous pouvoirs à Madame le Maire pour signer toutes les pièces nécessaires à la réalisation de cette opération.

## **DIRECTION DES SERVICES PUBLICS**

### **→ Enfance jeunesse**

#### **14. Frais de scolarité communes extérieures - Année scolaire 2013/2014 - 1<sup>er</sup> trimestre**

Le Conseil décide, à **l'unanimité**, d'appliquer pour le premier trimestre de l'année scolaire 2013/2014 :

- Un forfait de 238,68 € par élève en élémentaire et 560,09 € par élève en maternelle,
- Un tarif unique de 238,68 € pour les élèves maternels et élémentaires pour les communes de l'Agglomération de Chaumont et Darmannes, ville conventionnée.

### **→ Culture et graphisme**

#### **15. Avenant financier n°2 à la convention de partenariat entre l'association « Festival International de l'Affiche et du Graphisme de Chaumont » et la Ville de Chaumont**

Le Conseil décide, à **l'unanimité**, d'autoriser Madame le Maire à signer l'avenant financier n°2 qui vient préciser l'enveloppe de fonctionnement

dédiée à l'association en complément de la subvention annuelle allouée par la Ville.  
Cette contribution est plafonnée à 110 000€ en complément de la subvention annuelle.

**ADMINISTRATION GENERALE**

**16. Compte rendu des actes passés par le Maire**

Le Maire rend compte des actes qu'il a accomplis en vertu des délibérations des conseils municipaux des 16 septembre 2008 et 13 septembre 2013 et prises en application de l'article L. 2122.22 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Fait à CHAUMONT, le

Le Maire,

Christine GUILLEMY